

INSEAMM CA 21/12/2023  
Délibération n°DELIB\_01\_ADM\_23\_12\_21\_OJ\_CR

**INS EA MM**

Institut national supérieur  
d'enseignement artistique  
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE  
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration**  
**Séance du 21 décembre 2023**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 21 DÉCEMBRE 2023  
ET  
DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023**

Délibération n°DELIB\_01\_ADM\_23\_12\_21\_OJ\_CR

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 8 décembre 2023.

**VU**

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L.759-1 à 9
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 10 octobre 2023 ;
- le règlement intérieur de l'établissement.

INSEAMM CA 21/12/2023  
Délibération n°DELIB\_01\_ADM\_23\_12\_21\_OJ\_CR

**Le Président,**

**EXPOSE**

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 8 décembre 2023 appelle l'examen et l'adoption des points suivants :

- Ordre du jour et compte-rendu de séance 10/10/23 - DELIB 1
- Véhicule de fonction - DELIB 2
- Plan de formation - DELIB 3
- Régime indemnitaire - DELIB 4
- Règlement intérieur du Conseil d'administration- DELIB 5
- HCÉRES Projet de formation- DELIB 6
- Accréditation CNESERAC- DELIB 7
- Aide à publication d'un ouvrage-DELIB 8
- Association étudiante subvention-DELIB 9
- CVEC Bilan et programme-DELIB 10
- Autorisation d'occupation temporaire des bâtiments -DELIB 11
- Projet Pisourd-DELIB 12
- Projet la Flamme- DELIB 13
- Grands prix -DELIB 14
- Bourses AMI Taux- DELIB 15
- Bourses Erasmus- DELIB 16
- Inventaire sorties- DELIB 17
- Décision modificative n°2- DELIB 18
- Budget primitif 2024 - DELIB 19
- Fongibilité des crédits-INFO 20
- Bilan télétravail - INFO 21. (TEMPS DE TRAVAIL)
- Questions diverses

M. Mme est désigné.e comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 10 octobre 2023 est soumis à l'approbation du Conseil d'administration, sous réserve d'éventuelles suggestions de modification.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 21/12/2023  
Délibération n°DELIB\_01\_ADM\_23\_12\_21\_OJ\_CR

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'adopter le compte rendu de séance du 10 octobre 2023.

**Article 2** : de valider l'ordre du jour de la séance.

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrage exprimés	20
Votes pour	20
Votes contre	0
Abstentions	0

**La présente délibération mise aux voix est :**

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 21 décembre 2023.

**Le Président**



**Jean-Marc Coppola**

**Transmise au représentant de l'État** le ...21/12/23.....

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

**Publiée sur le site internet le :** 22/12/23

Accusé de réception en préfecture  
013-200029205-20231221-231221\_01\_CR-DE  
Reçu le 21/12/2023

